COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS

Groupement de commandes

Service communication externe

Appel d'Offres Restreint

Accord-cadre de fournitures courantes et services

Marché N°M260031
Rédaction et conception des outils de communication

Règlement de la Consultation
PHASE CANDIDATURES

Date limite de remise des candidatures :
le 13/11/2026 à 12 heures 00

SOMMAIRE

1 Objet de la consultation et procédure....3
1.1 Lieux et modalités d'exécution....3
1.2 Durée du marché....3
1.3 Conditions particulières d'exécution....3
1.4 Montant maximum de l'accord-cadre....4
1.5 Réalisation de prestations similaires....4
2 Conditions et étendue de la consultation....4
2.1 Forme de la consultation....4
2.2 Variante, tranches....4
2.3 Durée de validité des offres (à titre informatif)....4
3 Forme juridique des candidatures....4
3.1 Co-traitance....4
3.2 Sous-traitance....5
4 Dossier de consultation des entreprises....5
4.1 Contenu du dossier de consultation des entreprises....5
4.2 Obtention du dossier de consultation des entreprises....5
5 Conditions de remise des candidatures....6
5.1 Documents à fournir à l'appui de la candidature....6
5.2 Signature des documents....8
5.3 Date limite et modalités de remise des candidatures....8
6 Analyse des offres (Projet – pour information)....9
7 Précision ou modification du DCE – phase candidatures....10
7.1 Question d'un candidat....10
7.2 Initiative du pouvoir adjudicateur....10

1 Objet de la consultation et procédure

Le Pays Voironnais lance une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres restreint pour la rédaction et conception des outils de communication.

Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique avec les organismes suivants :

- Pays Voironnais (coordonnateur)
- Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Le coordonnateur du groupement de commandes aura en charge la passation, la signature et la notification du marché. Chaque membre devra suivre l'exécution du marché pour la partie qui le concerne.

La description des prestations à réaliser et les quantitatifs sont indiqués dans le bordereau des prix unitaires et le cahier des clauses techniques particulières.

La consultation se décomposera en deux phases :
• La phase « candidatures »
• La phase « offres »

Suite à l'analyse des candidatures, le maître d'ouvrage retiendra les 5 candidats les mieux classés, lesquels seront invités à remettre une offre.

1.1 Lieux et modalités d'exécution

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
40 rue Mainssieux
CS 80363
38516 VOIRON CEDEX

1.2 Durée du marché

L'accord-cadre est fixé à 1 an à compter de sa notification. Il est renouvelable 2 fois pour une durée de 1 an, sur décision tacite. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord cadre. Le titulaire ne peux pas refuser la reconduction.

Chaque bons de commande précisera le délai de livraison des prestations auxquelles il se rapporte.

1.3 Conditions particulières d'exécution

Le Pays Voironnais, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article L2112-2 du Code de la Commande Publique en incluant dans le cahier des charges de ce marché public, une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique dont les modalités d'application sont précisées en annexe n°1 à l'Acte d'engagement.

A cet effet, le Pays Voironnais est accompagné par la Maison de l'Emploi qui propose une assistance spécifique qui permet aux entreprises qui le souhaitent d'être accompagné dans la bonne compréhension et la mise en œuvre de ce dispositif.

1.4 Montant maximum de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre est conclu pour un montant minimum de 150 000 € HT et un montant maximum de 540 000 € HT sur la durée totale du marché, à savoir 3 ans (reconductions comprises).

Les montants minimums et maximums se décomposent de la manière suivante :

Période concernée	Montant minimum (HT)	Montant maximum (HT)
Durée initiale : 1ère année	50 000,00 €	180 000,00 €
Reconduction 1 : 2ème année	50 000,00 €	180 000,00 €
Reconduction 2 : 3ème année	50 000,00 €	180 000,00 €

1.5 Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application de l'article R2122-7 du code, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires, sans publicité ni mise en concurrence.

2 Conditions et étendue de la consultation

2.1 Forme de la consultation

La présente consultation est lancée sous la forme d'une procédure formalisée en application des articles L2124-2, R2124-2 et R2161-2 et suivant, du Code de la Commande Publique.

La consultation n'est pas allotie en application des articles L2113-10 et L2113-11 et R2113-1 et suivants du Code de la Commande Publique, les prestations constituant un ensemble cohérent nécessitant une coordination étroite entre les différentes interventions de rédaction, de conception et la recherche d'une cohérence graphique et éditoriale des supports.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande (articles R2162-1 et suivants et R2162-13 et suivants du Code de la Commande Publique)

2.2 Variante, tranches

La remise d'une offre variante en sus de l'offre de base est interdite.

2.3 Durée de validité des offres (à titre informatif)

Le délai de validité des offres qui seront remises par les candidats sélectionnés est de 4 mois à compter de la date limite de remise des offres.

Pendant toute cette période, les candidats seront tenus par leur offre et ne pourront ni la modifier, ni la retirer.

3 Forme juridique des candidatures

Les candidats peuvent se présenter seul ou en groupement.

3.1 Co-traitance

En cas de groupement, la solidarité du mandataire à l'égard des autres membres du groupement sera exigée dans les conditions de l'article R2142-24 du Code de la Commande Publique.

Il n'est pas possible de présenter plusieurs candidatures en agissant :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

- en qualité de membres de plusieurs groupements.

En cas de co-traitance, le candidat devra joindre à son offre une annexe à l'acte d'engagement indiquant :

- la répartition détaillée des prestations que chacun des membres s'engage à exécuter ;
- la répartition détaillée des paiements.

3.2 Sous-traitance

Les éventuelles demandes d'agrément des sous-traitants pourront être présentées au moment de la remise des offres, dans le respect des articles L2193-1 et R2193-1 du Code de la Commande Publique.

Le candidat joindra dans ce cas en annexe à l'acte d'engagement une déclaration de sous-traitance (formulaire DC4).

4 Dossier de consultation des entreprises

4.1 Contenu du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises, publié sur le profil acheteur du maitre d'ouvrage comporte les documents suivants :

- le présent Règlement de Consultation - Phase candidatures et ses annexes :
 - Annexe N°RC1 : Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du profil d'acheteur. Ce document est disponible en ligne sur le site du profil d'acheteur www.marches-publics.info
- le projet d'Acte d'Engagement (AE) valant Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et son annexe :
 - Annexe N°AE1 : Annexe relative à la clause sociale
 - Annexe N°AE2 : Annexe relative à la clause RGPD
- Le projet de Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Le Cadre de la Réponse - phase Candidatures (CRC)
- Le projet de Cadre de Réponse Technique et Environnemental (CRTE)

Un dossier de consultation des entreprises définitif (DCE) sera transmis uniquement aux candidats retenus à l'issue de la phase candidatures.

4.2 Obtention du dossier de consultation des entreprises

Il est mis gratuitement à disposition des candidats, **exclusivement par téléchargement** sur le profil acheteur du Pays Voironnais : http://www.paysvoironnais.com/ Rubrique Marchés publics (en bas à droite).

Il peut être téléchargé jusqu'à la date limite de réception des candidatures.

Afin d'être informés d'éventuelles modifications apportées au dossier ou de recevoir des documents complémentaires, les candidats sont invités à s'identifier sur le profil acheteur en indiquant un nom et une adresse e-mail fiable afin de permettre au pouvoir adjudicateur d'entretenir de façon certaine une correspondance électronique. Il appartient à l'opérateur économique de relever régulièrement son courrier électronique.

NB : l'attention des candidats est particulièrement attirée sur l'emploi par la collectivité de moyens de communication dématérialisés, en particulier le profil acheteur du Pays Voironnais : AWS. La responsabilité de la personne publique ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps utile ou encore s'il n'a pas suivi la procédure indiquée dans le document rédigé par AWS intitulé « Ouverture d'un compte entreprise » fourni au moment de l'inscription sur le site ou s'il n'a pas pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation du profil acheteur (annexe N°1 au présent Règlement de la Consultation) non fournies mais téléchargeables sur le site en même temps que le Dossier de Consultation des Entreprises.

5 Conditions de remise des candidatures

Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté, et exprimées en euro.

5.1 Documents à fournir à l'appui de la candidature

5.1.1 Généralités

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois" prévu par l'article L2143-14 du Code de la Commande Publique. Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Dans ce cas, le candidat rappelle dans quel cadre il a récemment fourni ces documents (références de la consultation).

Si les documents sont accessibles gratuitement en ligne, le candidat indique clairement la manière d'y accéder.

En cas de groupement, les documents ci-après doivent être fournis par chaque membre du groupement, sauf mention contraire.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'un autre opérateur économique pour justifier de ses capacités, il devra fournir pour cet opérateur tous les justificatifs ci-après, à l'exception de la lettre de candidature remplacée par un engagement écrit de l'opérateur économique.

Conformément à l'article R2144-2 du Code de la Commande Publique, l'acheteur se réserve la possibilité de demander à tous les candidats dont le dossier de candidature est incomplet de fournir les pièces manquantes ou incomplètes dans un délai approprié et identique pour tous.

5.1.2 Conditions de participation

Cette consultation s'adresse aux candidats remplissant les conditions de participations définies ci-dessous, en termes d'organisation, de capacités juridique, technique, professionnelle, économique et financière.
Conformément à l'article R. 2142-25 du CCP, en cas de candidature présentée sous la forme d'un groupement, l'appréciation des capacités est globale.

Le candidat devra fournir à l'appui de sa candidature :

☐	Une **lettre de candidature** (formulaire **DC1** ou équivalent) ➔ La dernière version, modifiée en application du Code de la Commande Publique, est disponible sur le site de la DAJ ➔ A compléter
☐	Une **déclaration du candidat** (formulaire **DC2**[1] ou équivalent) ➔ La dernière version, modifiée en application du Code de la Commande Publique, est disponible sur le site de la DAJ ➔ A compléter ➔ En particulier la rubrique F1 sur le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant l'objet du marché, des 3 derniers exercices disponibles
☐	Une **déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance** pour les risques professionnels ;
☐	Le **cadre de réponse de candidature** ➔ A compléter intégralement ➔ Avec les annexes demandées

1Les derniers formulaires en vigueur sont disponibles gratuitement au téléchargement sur le site internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 7 jours.
Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

5.1.3 Analyse et classement des candidatures

L'acheteur a décidé de limiter le nombre de candidats qui seront invités à participer à la phase d'offre. Le nombre de candidats qu'il a prévu d'inviter est de 5.
Si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection est inférieur à ce nombre, l'acheteur pourra néanmoins poursuivre la procédure avec les candidats disposant des capacités requises.

Les critères objectifs de jugement et de limitation du nombre de candidats sont :

Critères et sous-critères :	Nombre de points (/100)	Mode de calcul
Capacités techniques et professionnelles	**70**	
Moyens humains - Liste et organigramme de l'effectif global de l'entreprise ou du groupement	20	Le nombre de points est issu de l'analyse du Cadre de Réponse des Candidatures, jugeant la satisfaction apportée par le candidat à chaque critère / sous-critère ci-contre
Moyens techniques et matériels - description des matériels et équipements	20	
Références similaires - Liste des références de l'entreprise ou du groupement	30	
Capacités économiques et financières	**30**	
Chiffres d'affaire annuel des 3 dernières années	**30**	Le nombre de points est issu de l'analyse du Cadre de Réponse des Candidatures, jugeant la satisfaction apportée par le candidat à chaque critère / sous-critère ci-contre

Les candidats qui ne présentent pas des garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes ne seront pas admis. Leur candidature sera écartée.

5.1.4 Demandes de précisions / régularisations des candidatures

Demandes de précisions

En application de l'article R.2144-6 du Code de la commande publique, l'acheteur pourra demander au(x) candidat(s) de compléter ou d'expliquer les documents justificatifs et moyens de preuve fournis ou obtenus.

La demande de précision doit poursuivre un objectif de clarification, elle ne permet pas aux candidats de modifier le contenu de leur candidature.

Régularisation de(s) candidature(s)

En application de l'article R.2144-2 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité d'autoriser les candidats dont la candidature est incomplète ou irrégulière, à compléter leur dossier dans un délai approprié et identique pour tous.

L'autorisation de recourir à des régularisations est à la discrétion de l'acheteur.

5.1.5 Option 2 : candidature via le Document Unique pour les Marchés Européens (DUME)

☐	**Formulaire de candidature dématérialisée DUME** comportant les renseignements relatifs à la forme de la candidature, au pouvoir du signataire, au chiffre d'affaires, aux effectifs du candidat

Ce formulaire DUME se substitue aux deux premiers documents ci-avant (lettre de candidature et déclaration du candidat).

Il doit être complété lors du dépôt dématérialisé de tous les autres justificatifs demandés au point précédent.

5.2 Signature des documents

La signature de la candidature n'est pas exigée. Seul le candidat informé que son offre est retenue sera tenu de la signer au moment où l'acheteur lui en fait la demande. Le pouvoir du signataire devra être fourni au même moment (il peut s'agir de tout document habilitant la personne signataire des documents à engager le candidat[2]).

5.3 Date limite et modalités de remise des candidatures

La candidature devra parvenir avant la date limite de remise figurant en page de garde.

L'utilisation de la voie dématérialisée est obligatoire depuis le 1er octobre 2018.

- **Actions et recommandations préalables**

Prérequis : s'assurer de répondre aux prérequis techniques de la plate-forme AWS-Achat

Créer un compte entreprise : la réponse électronique est possible pour les entreprises inscrites sur AWS-Achat (renseignements demandés : notamment SIRET, mail, entreprise…). Ce compte servira pour toutes les phases d'échanges avec les candidats.

Des consultations de tests sont disponibles sur la plateforme dans le menu pratique : http://www.marches-publics.info/pratique-depotdetest.htm

Formats de fichiers préconisés : .doc / .rtf. / .pdf / .xls ou tableur / image : JPEG ou TIFF CCIT groupe IV (format volumineux).

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo ;
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros" ;
- faire en sorte que le dossier ne soit pas trop volumineux (< 100 mégas) ;

L'acheteur se réserve le droit de convertir les formats dans lesquels ont été encodés les fichiers, afin d'assurer leur lisibilité.

Tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus, à charge du candidat. Les dossiers de candidatures contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité par l'acheteur. Ces candidatures seront donc réputées n'avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

2 Dans le cas d'une entreprise individuelle : justificatif d'inscription au répertoire SIRENE faisant apparaître le nom du signataire
Dans les cas où le signataire est gérant d'une SARL, président d'une SAS, président ou directeur général d'une SA : extrait k-bis ou extrait des statuts de l'entreprise faisant apparaître le nom de l'entreprise et le nom et la qualité du signataire
Dans tous les autres cas, chaîne de délégation de pouvoir soit spécifique à la consultation soit générale jusqu'à concurrence d'un montant supérieur ou égal au montant du marché.

- **Accompagnement**

Le support technique (Tél. 08 92 14 00 04 / Courriel : support-entreprises@aws-france.com) est à votre disposition en période ouvrée pour vous accompagner.

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur candidature ou contacter le support technique en « dernière minute ».

- **Répondez !**

Pour transmettre votre réponse électronique, il suffit :

1. Après avoir réalisé les actions préalables, il faut accéder à la consultation en se connectant directement sur le profil acheteur du Pays Voironnais : http://www.paysvoironnais.com/ Rubrique Marchés publics (en bas à droite)
2. Après s'être identifié sur la plateforme, de cliquer sur :
 a. « Candidature DUME » pour intégrer un DUME déjà préparé et compléter le formulaire avec les pièces supplémentaires.
 b. « Candidature classique » pour transmettre un pli contenant toutes les pièces demandées ci-avant.
3. Après avoir accepté les conditions d'utilisation, et téléchargé les pièces, un mail de confirmation sera envoyé.

6 Analyse des offres (Projet – pour information)

Un DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) définitif sera transmis aux candidats retenus à l'issue de la phase candidatures.

Le DCE précisera les pièces à remettre. A titre informatif, chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- l'acte d'engagement

- le CRTE complété avec les pièces justificatives demandées en annexes

Pour information, le jugement des offres s'effectuera de la manière suivante :

Critères et sous-critères :	Nombre de points (pondération)	Mode de calcul
Prix – Offre financière	**40**	
Montant de l'offre = total de la commande masquée	40	L'offre la moins-disante obtient la note maximale Les autres offres sont notées par application de la formule: N = (MIN/m) x p Avec : N = Note prix MIN = offre la moins disante m = montant de l'offre p = pondération La note est issue de l'analyse financière d'une commande type, non communiquée aux candidats, appliquée à l'identique aux prix unitaires proposés par les candidats.
Valeur technique	**50**	
Moyens humains dédiés au marché - Le candidat présentera les moyens humains spécifiquement dédiés à l'objet du marché : qualifications et expériences du personnel assigné à l'exécution du marché (CV annexés). **Organisation** - Le candidat présentera l'organisation mise en place durant les différentes phases de la production des prestations : conseil, création, BAT.	15 15	Le nombre de points est issu de l'analyse du Cadre de Réponse, jugeant la satisfaction apportée par l'offre du candidat à chaque critère / sous-critère ci-contre

Analyse des exemples de réalisations échantillon - Le candidat fournira des exemples de ses créations (sous format pdf) en adéquation avec les prestations décrites au CCTP ou dans le BPU.	20	
Performance environnementale	**10**	
- limitation des déplacements, utilisation de modes de transport durables - éco conception dans la création des supports de communication (couleurs, typographies, formats...)	10	Le nombre de points est issu de l'analyse du Cadre de Réponse, jugeant la satisfaction apportée par l'offre du candidat au sous-critère ci-contre

7 Précision ou modification du DCE – phase candidatures

Des renseignements complémentaires, précisions ou modifications au DCE pourront être communiqués par voie électronique à tous les candidats au plus tard le 06/11/2026 à 12:00 dans les deux cas suivants.

Au-delà de cette date, le délai de réception des candidatures sera prolongé afin que les candidats puissent adapter leur réponse.

7.1 Question d'un candidat

Toute demande devra être formulée par écrit et parvenir au plus tard le 03/11/2026 à 8:00 par voie dématérialisée **exclusivement sur le profil acheteur** http://www.paysvoironnais.com Rubrique Marchés publics > cliquer sur l'enveloppe à droite du marché concerné pour « correspondre avec l'acheteur ».

Il ne sera donné aucune suite aux demandes ne respectant pas ce formalisme (demandes orales, par courriel ou télécopie).

7.2 Initiative du pouvoir adjudicateur

Une modification de détail ou une précision pourra être apportée au dossier de consultation des entreprises par le représentant du pouvoir adjudicateur.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir émettre aucune réclamation à ce sujet.